

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18 heures 36.

En préambule, Madame le Maire tient à évoquer le dossier FORD.

Le PSE de FAI a été mis en route. Les pouvoirs publics et FORD négocient actuellement les modalités de départ de l'entreprise du sud de l'Écoparc. Il s'agit notamment d'identifier la structure qui héritera du foncier et du bâti, de fixer le prix de ces biens immobiliers et les conditions du transfert. Les négociations portent également sur la somme que consacrera FORD à la convention de revitalisation. La situation n'est pas simple, mais rien n'a été simple avec FORD depuis le début.

Par ailleurs, des rumeurs persistantes circulent, en provenance de plusieurs sources : FORD aurait l'intention de vendre à MAGNA la moitié de ses actions de l'usine GFT (Getrag Ford Transmissions). Il faut savoir qu'actuellement, GFT est détenue à 50 % par FORD et à 50 % par MAGNA. L'affaire reste donc à suivre, mais comme à l'accoutumée, il est difficile d'obtenir directement des informations de la part de la Direction de FORD.

Madame le Maire propose à Isabelle FREDOUEIL d'être secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Madame Véronique FERREIRA ;
- ✓ Madame Dominique CORSAN à Madame Christiane DEPALLE ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Madame Fabienne CASTAING à Madame Nathalie GAUTIER ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC.

Adoption du procès-verbal du 11 février 2019

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 19-024 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNE

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que ses équipes ont dressé les comptes, vérifié les rapprochements et effectué tous les rattachements. Elle ajoute que le trésorier a mené la même démarche en parallèle et qu'il en ressort des conclusions identiques. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte de gestion du trésorier.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI).

Affaire n° 19-025 : BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES 2018

Sylvie CÉSARD-BRUNET présente l'inventaire des opérations foncières et immobilières : les cessions de terrain, ainsi que les acquisitions réalisées par la Commune. Cet inventaire récapitule les délibérations passées en Conseil municipal tout au long de l'année. En 2018, la Commune n'a réalisé qu'une seule acquisition de parcelle.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI).

Affaire n° 19-026 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 22 578 000 euros en 2018. Ces recettes diminuent régulièrement du fait de la baisse des dotations.

Le chapitre 70 (produits des services) progresse de 1,5 %, pour atteindre 967 000 euros.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) évolue de 1,72 %, pour un total de 18 447 000 euros. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine sont en diminution. Le FNGIR et les droits de mutation sont stables.

Le chapitre 74 (dotations et subventions) chute beaucoup plus gravement de 10,25 % et représente 1 966 000 euros. La DGF baisse quant à elle de 59 % et les contrats aidés de 68 %.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) s'élève à 712 000 euros, correspondant principalement à la cession des terrains du Queyron.

Les dépenses réelles de fonctionnement se stabilisent à 19 931 000 euros, contre 19 300 000 euros en 2017 et 20 300 000 euros en 2016. Il est important de rester vigilant quant aux dépenses de la Commune, d'autant plus lorsque les recettes ont tendance à chuter. Les efforts se poursuivent.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'établit à 3 644 000 euros, en augmentation par rapport à 2017 et au même niveau qu'en 2016. Cette hausse correspond pour moitié à une modification dans les rythmes de facturation de l'électricité et du chauffage entre 2017 et 2018. L'autre moitié s'explique par diverses dépenses d'entretien de bâtiments et par l'augmentation de

la participation versée au SIVU, en lien avec la modification des rythmes scolaires.

Le chapitre 012 (personnel) augmente de 2,30 % en raison des évolutions réglementaires : RIFSEEP, fin des contrats aidés, augmentation des cotisations. La part du RIFSEEP représente 92 000 euros. La fin des contrats aidés a impliqué une hausse du nombre de CDD, d'où une hausse des cotisations, également liée à de nouveaux indices et au GVT.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion) est stable par rapport à 2017, à hauteur de 3 500 000 euros. Ce chapitre intègre notamment les subventions aux associations.

Le chapitre 66 (charges financières) poursuit sa baisse et ne représente plus que 21 000 euros, soit 0,11 % des dépenses de fonctionnement. Les intérêts de la dette sont en forte baisse, en raison de la diminution de cette dernière.

La Commune a réalisé des efforts importants sur les effectifs, avec 373 agents au 31 décembre 2018, contre 486 agents au 31 décembre 2014, soit une baisse de 23 %. Le transfert d'effectifs dans le cadre de la mutualisation a concerné 78 agents, sur les 113 postes supprimés en 4 ans. Il faut cependant noter quelques postes ouverts et non pourvus en date du 31 décembre 2018. La Commune poursuit ses efforts de rationalisation, tout en conservant son objectif de qualité de service. Certaines propositions de service complémentaire ont d'ailleurs été acceptées, avec l'octroi d'agents chargés d'animer ces projets.



Les dépenses d'investissement sont en nette progression : 3 943 000 euros en 2018 contre 2 752 000 euros en 2017, soit une hausse de 43 %.



Les principales dépenses d'investissement 2018 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

AP / CP	1 614 496,77
AP/CP « LA VACHERIE »	68 253,27
AP/CP « ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE »	158 980,99
AP/CP « EQUIPEMENTS SPORTIFS »	643 898,46
AP/CP "MUR DU HA HA"	5 190,00
AP/CP « ECOLE DU BOURG »	543 179,01
AP/CP « BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE »	194 995,04
ACQUISITIONS MATERIEL ET MOBILIER	617 332,17
ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE	1 212 903,09
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	420 010,09

Le poste AC/CP porte sur les programmations pluriannuelles. Le poste « acquisition de matériel et de mobilier » vise à assurer le renouvellement du matériel et à prendre en compte la pénibilité du travail des agents. Le poste « entretien courant du patrimoine » a pour objectif d'assurer la sécurité des bâtiments et des agents qui y travaillent. Il permet également d'apporter du confort aux agents. Les subventions d'équipement versées, d'un montant de 420 000 euros, doivent être mises en regard des recettes d'investissement, d'un montant de 631 000 euros.

Pour financer ces investissements, la Commune doit pouvoir dégager un excédent d'épargne nette suffisant. En 2018, l'excédent brut courant, c'est-à-dire les produits de fonctionnement déduits des charges, est en diminution : 2 008 000 euros contre 2 757 000 euros en 2017. Son niveau reste cependant satisfaisant. Pour obtenir l'épargne nette, il faut retrancher le capital de la dette de ces 2 008 000 euros. En l'occurrence, l'épargne nette 2018 s'établit à 1 621 000 euros contre 1 159 000 euros en 2017. L'épargne nette est donc confortée à un très bon niveau grâce au désendettement de la Commune. L'épargne nette est cependant amenée à se réduire dans les années à venir.

	2014	2015	2016	2017	2018
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 858 K€	3 461 K€	3 051 K€	2 757 K€	2 008 K€
CAPITAL	656 K€	686 K€	725 K€	1 800 K€	384 K€
EPARGNE NETTE	2 112 K€	2 672 K€	2 222 K€	1 159 K€	1 621 K€

L'encours de la dette est désormais très faible, bien deçà des encours constatés dans les autres villes relevant à la même strate que Blanquefort. Il s'établit à 1 067 000 euros en 2018, avec un remboursement de 21 000 euros en intérêt et de 384 000 euros en capital. L'endettement sera nul à partir de 2023.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC annonce que le groupe d'opposition interviendra au moment de la présentation du budget primitif.

- Madame le Maire rappelle que la Commune a fait le choix de la mutualisation. Cette démarche — qui se justifie par la baisse des recettes — explique la forte réduction des effectifs constatée depuis 2015. Il faut savoir que 78 postes, anciennement communaux, ont été mutualisés. Les agents sont désormais rémunérés par Bordeaux Métropole, mais ils continuent à assurer un service public pour les habitants de Blanquefort.

Madame le Maire n'étant pas autorisée à participer au vote, elle quitte la séance et délègue la présidence à Pierre LABORDE.

- Pierre LABORDE soumet la délibération au vote.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 24 voix pour, 2 absents (Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI), 2 ne prennent pas part au vote (Véronique FERREIRA et Aurore LAMOTHE) et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Madame le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

Affaire n° 19-027 : AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce, pour la section de fonctionnement, un exercice excédentaire de 1,7 M€ et un résultat reporté de 7,5 M€. Il s'agit donc d'affecter un résultat de clôture qui s'établit à 9,2 M€.

Pour la section d'investissement, le besoin réel de financement affiche un excédent de 14 M€, calculé comme suit :

Déficit de l'exercice :	1,1 M€
Résultat reporté :	16,1 M€
Résultat comptable cumulé :	15 M€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	757 000 euros
Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 000 euros
Solde à défalquer du résultat comptable cumulé :	747 000 euros

Il est proposé d'affecter 1,46 M€ sur la section d'investissement et de reporter un excédent de 7,7 M€ sur la section de fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 2 absents (Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI) et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Affaire n° 19-028 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Sylvie CÉSARD-BRUNET précise que la délibération porte sur un étalement des crédits de paiement, et non sur une modification des autorisations de programmes.

L'autorisation de programme « Vacherie » est prolongée jusqu'en 2020 et les crédits de paiement sont ventilés comme suit :

Autorisation de Programme	2 390 000,00€
CP réalisés 2011	10 548.72€
CP réalisés 2012	5 860.4€
CP réalisés 2013	32 846.77€
CP réalisés 2014	58 813.19€
CP réalisés 2015	507 637.92€
CP réalisés 2016	1 307 816.12€
CP réalisés 2017	102 324.75€
CP réalisés 2018	68 253.27€
CP 2019	237 191€
CP 2020	58 707.86 €

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « Espaces Publics – Centre-Ville » sont ventilés comme suit :

Autorisation de Programme	3 000 000,00€
CP réalisés 2012	64 769,48€
CP réalisés 2013	179 796,32€
CP réalisés 2014	1 597 677,85€
CP réalisés 2015	253 985,00€
CP réalisés 2016	84 193,27€
CP réalisés 2017	187 125,70€
CP réalisés 2018	158 980,99€
CP 2019	229 000,00€
CP 2020	244 471,39€

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « Équipements sportifs » sont ventilés comme suit :

Autorisation de Programme	2 143 070,00€
CP réalisés 2016	26 218,96€
CP réalisés 2017	270 832,91€
CP réalisés 2018	643 898,46€
CP 2019	1 015 403,16€
CP 2020	186 716,51€

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « École du Bourg » sont ventilés comme suit :

Autorisation de Programme	5 900 000,00€
CP réalisés antérieurement	202 037,1€
CP réalisés 2018	543 179,01€
CP 2019	3 650 000€
CP 2020	1 150 000€
CP 2021	354 783,89 €

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « Bâtiments scolaires et périscolaires » sont ventilés comme suit :

Autorisation de Programme	2 199 828,00€
CP réalisés 2016	104 712,39€
CP réalisés 2017	427 716,02€
CP réalisés 2018	194 995,04€
CP 2019	488 138€
CP 2020	619 067,39€
CP 2021	365 199,16€

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 2 absents ((Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI) et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Affaire n° 19-029 : OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Sylvie CÉSARD-BRUNET propose, dans la logique de création d'une autorisation de programme pour les grands projets, de créer une AC/AP pour le pôle jeunesse et la rénovation du château de Fongravey.

	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2019	2020	2021
Pôle jeunesse	3 300 000	118 820	1 300 000	1 881 180

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire précise que la Commune crée une autorisation de programme dès lors qu'elle doit procéder à une dépense importante et que cette dépense doit s'étaler sur plusieurs années.

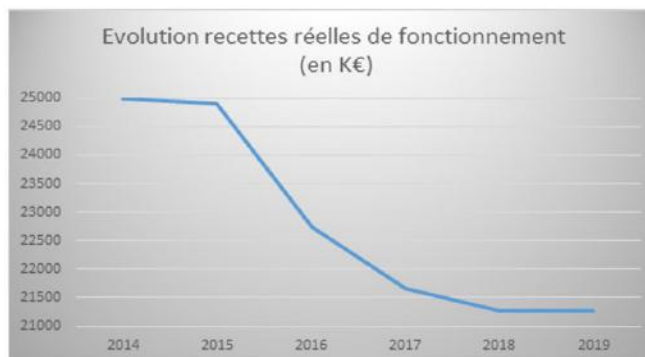
Pour rappel, il est prévu, dans un souci de conservation du patrimoine, d'installer le pôle jeunesse au sein du château de Fongravey. S'y installeront plusieurs associations en lien avec la jeunesse. À cet effet, le château de Fongravey doit être réhabilité et mis aux normes, notamment aux normes d'accessibilité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 2 absents (Sylvie LACOSSE-TERRIN et Matthias SWIERZEWSKI) et 5 abstentions (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Affaire n° 19-030 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

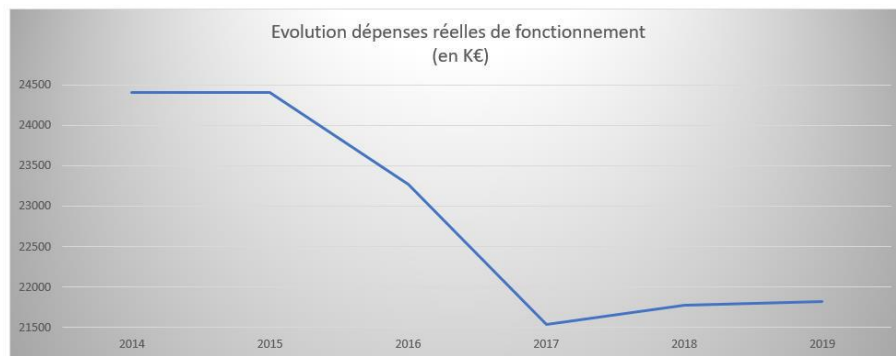
Sylvie CÉSARD-BRUNET présente le budget de l'année 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 21 537 000 euros contre 24 996 000 euros au BP 2014. Cette perte de 3 735 000 euros s'explique principalement par la baisse des dotations, constatée depuis plusieurs années.



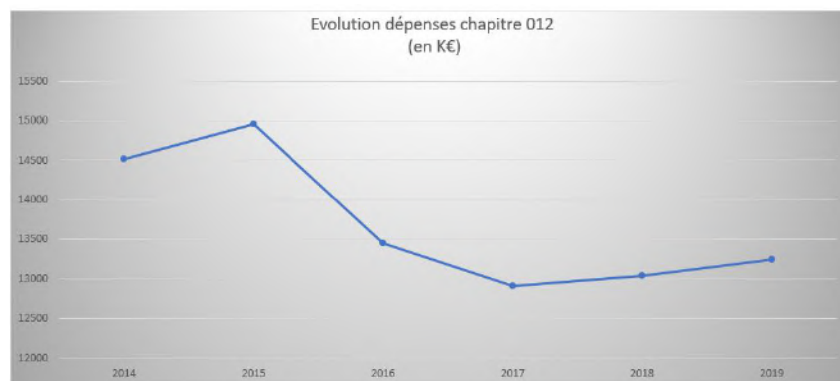
Toutes les dotations poursuivent leur chute régulière. Elles s'élevaient à 3 343 000 euros en 2014 et ne représentent plus que 1 710 000 euros en 2019. La DGF, qui s'établissait à 1 900 000 euros en 2013, sera définitivement supprimée en 2019. La perte de recettes cumulée s'élève à 7 361 000 euros.

Face à cette situation, il est impératif de continuer à stabiliser les dépenses de fonctionnement. Le budget primitif 2019 prévoit donc des dépenses de fonctionnement à hauteur de 21 819 000 euros, soit un niveau sensiblement identique à celui de 2018. La hausse devrait être circonscrite à +0,17 %. Pour rappel, des dépenses de fonctionnement ont fortement baissé depuis 2014, comme l'atteste le graphique ci-dessous.



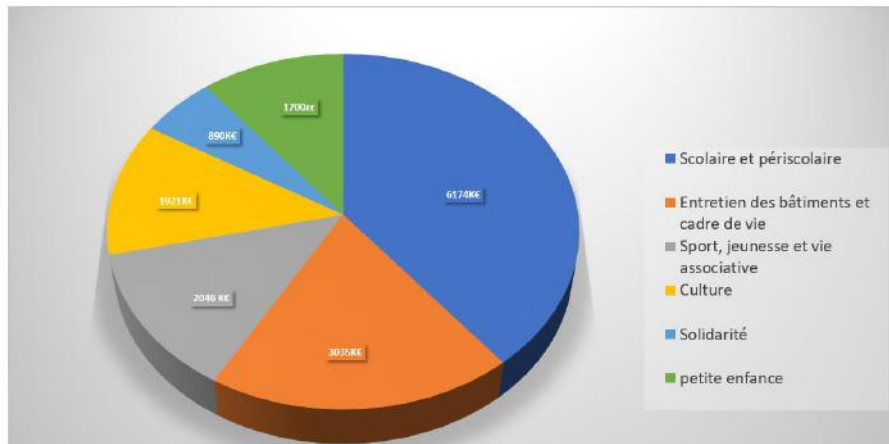
Les charges à caractère général sont fixées à 4 000 000 euros, en baisse de 2,44 % par rapport à 2018. Il est rappelé que les crédits ouverts représentaient 5 700 000 euros en 2014.

Il est prévu de plafonner la hausse des charges de personnel à +1,56 %, soit un montant de 13 241 000 euros en 2019. Ces charges sont toujours impactées par les décisions réglementaires : augmentation du SMIC et des cotisations, poursuite du RIFSEEP, revalorisations de carrière de certains grades, etc.

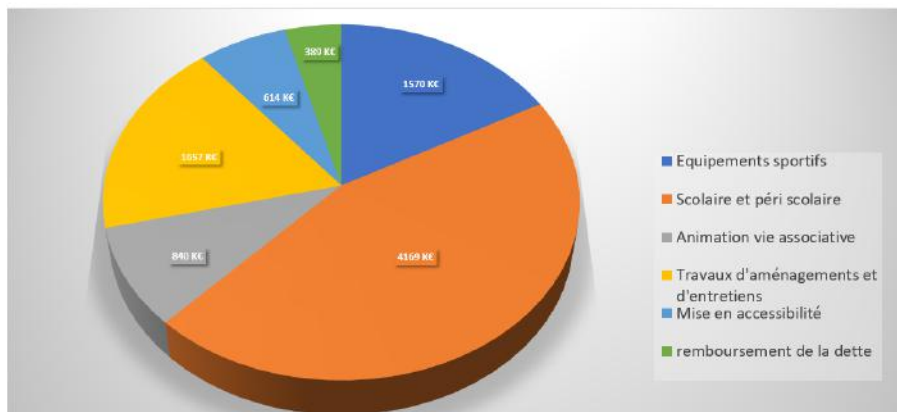


En raison du fort désendettement de la Ville, amorcé depuis plusieurs années, les charges financières ne représenteront plus que 0,11 % des dépenses de fonctionnement en 2019.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grands secteurs



Répartition des dépenses d'investissement par grands secteurs



Les principales dépenses d'investissement 2019 sont réparties comme suit :

- 4 169 000 euros pour les équipements scolaires et périscolaires, dont :
 - 3 650 000 euros pour la reconstruction de l'école du Bourg ;
 - 488 000 euros pour des travaux dans les écoles et les accueils périscolaires (réfection de sols, toitures, entretien courant, menuiseries)
- 1 657 000 euros pour les travaux d'aménagements et d'entretiens, dont :
 - 205 000 euros pour les travaux de climatisation du cinéma et l'installation d'un nouveau projecteur ;
 - 229 000 euros pour la poursuite des travaux d'aménagement du centre-ville ;
 - 260 000 euros pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public ;
 - 114 000 euros pour la poursuite des changements de véhicules ;
 - 35 000 euros pour la création d'une aire de jeux à Cambon ;
- 1 570 000 euros pour les équipements sportifs, dont :
 - 33 000 euros pour la réfection du sol du tennis couvert ;
 - 405 000 euros pour la réfection de la toiture du manège couvert du centre hippique ;

- 150 000 euros pour la reconstruction de la piscine ;
- 437 000 euros pour le tir à l'arc à Tanaïs ;
- 840 000 euros pour l'animation et la vie associative, dont :
 - 237 000 euros pour les travaux de la Petite Bergerie et de la Maison de l'Éleveur ;
 - 118 000 euros pour la création du Pôle jeunesse ;
 - 23 000 euros de subvention d'équipement pour la crèche « Suce Pouce ».

De nouveaux projets au service de la population seront mis en place :

- Un service public du numérique ;
- Un chèque culture jeune pour tous les collégiens blanquefortais ;
- L'école du spectateur et l'école du supporter ;
- De nouvelles animations au mois d'août ;
- Des « Cabanes à pouce » ;
- L'appel à projets « Tous et toutes Acteurs » ;
- Un plan de gestion pour le Parc de Majolan ;
- De nouvelles aires de jeux pour enfants.

Le budget 2019 est l'occasion de réaffirmer les priorités de la Commune, à savoir :

- Le maintien des taux d'imposition parmi les plus faibles de la Métropole ;
- La poursuite d'une tarification des services municipaux très sociale en faveur des Blanquefortais ;
- La poursuite d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux sans recours à l'emprunt ;
- Le maintien du très faible niveau d'endettement de la Ville.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC observe une hausse de 20 à 30 % des coûts de travaux de la maison du berger par rapport au budget initial, d'après les informations recueillies auprès de la commission appel d'offres qui s'est réunie le matin même. Il rappelle qu'un autre dépassement budgétaire, lié au projet de tir à l'arc, avait fait l'objet d'échanges lors du précédent Conseil municipal. Madame le Maire avait alors indiqué qu'il était possible d'annuler un projet en cas de problème budgétaire, tout en signifiant clairement son souhait de maintenir le projet du tic à l'arc. Luc SIBRAC s'enquiert aujourd'hui de la position de Madame le Maire sur le maintien des travaux de la maison du berger, au vu du dépassement budgétaire. Il indique en effet qu'il n'est pas trop tard pour reporter le projet ou trouver une autre solution. Le groupe d'opposition estime que la survie de l'exploitation de la Vacherie n'est pas liée à l'hébergement du berger sur place.

S'agissant du budget primitif, il est évident que majorité et opposition divergent sur la stratégie budgétaire et la politique fiscale conduites par Madame le Maire depuis le début du mandat. Il est regrettable que les Blanquefortais aient dû subir une hausse des impôts de 6 % en 2015. En effet, le psychodrame financier annoncé par Madame le Maire ne s'est toujours pas produit et ne se produira pas. La suppression de la DGF étant désormais effective, les futures recettes ne diminueront plus, le périmètre est donc connu.

Côté dépenses, le groupe d'opposition salue les efforts accomplis, nécessaires et obligatoires pour dégager des excédents de trésorerie. Il souligne que Blanquefort dispose actuellement, grâce au report des années antérieures, d'un excédent de 9 millions d'euros sur son budget de fonctionnement. En outre, la Ville ne sera plus endettée d'ici trois ans. Elle disposera alors de 384 000 euros supplémentaires chaque année, représentant le montant annuel du capital remboursé. Ces réserves importantes prouvent que l'augmentation des taxes n'était pas nécessaire. Le groupe d'opposition réitère sa proposition de maintenir les taux d'imposition, tout en jouant sur l'augmentation des bases. Cette mesure permettrait d'éviter une incidence sur la somme à payer. La prestation fiscale serait alors à euros constants entre 2018 et 2019. Luc SIBRAC observe que le Grand Débat a montré que les Français, notamment les populations de classe moyenne, ont besoin d'un allègement fiscal, que les Blanquefortais partagent cette problématique et que la Commune de Blanquefort a les moyens d'offrir à ses habitants une baisse de la pression fiscale.

Par ailleurs, Luc SIBRAC trouverait judicieux de recourir au crédit pour financer une partie des investissements de la Commune, notamment les investissements de très long terme. Il faut s'interroger sur la pertinence d'autofinancer l'intégralité de la piscine ou de l'école du Bourg. En effet, les taux d'intérêt sont actuellement très bas, mais seront sans doute plus élevés dans 5, 10 ou 15 ans, lorsque la Commune aura besoin d'emprunter.

Enfin, Luc SIBRAC rappelle que l'opposition appelait de ses vœux, depuis trois ou quatre années, une piscine en intercommunalité. Le principe de l'intercommunalité semble effectivement judicieux pour une piscine, au regard des coûts de fonctionnement très élevés. Madame le Maire a longtemps affirmé que l'intercommunalité n'était pas possible, faute de candidats. Or fin 2018, elle a évoqué la possibilité de créer une piscine avec la ville de Parempuyre. Luc SIBRAC demande si Madame le Maire avait bien, à l'époque, interrogé l'ensemble des villes voisines de Blanquefort. Il lui semble également intéressant de savoir si des villes se sont montrées intéressées depuis l'annonce du projet commun entre Blanquefort et Parempuyre.

- Bruno FARÉNIAX ne partage pas l'optimisme de Luc SIBRAC quant à l'avenir budgétaire et fiscal des collectivités. L'État a supprimé sa dotation globale de fonctionnement, d'où une perte sèche cumulée de 7,3 millions d'euros pour Blanquefort. Dans le même temps, le Président de la République et le Premier ministre demandent aux collectivités de poursuivre les efforts d'économies sur les effectifs et les charges de fonctionnement. Demain, la taxe d'habitation risque également de disparaître, sans que les collectivités connaissent le détail des compensations.

Face à cette situation, Bruno FARÉNIAX se dit particulièrement inquiet et observe que les Français manifestent cette même inquiétude sur les ronds-points. Depuis cette année, la France détient le record mondial de la fiscalité, devant le Danemark. La Ville de Blanquefort en est consciente et essaie de limiter les effets de la pression fiscale. Cela étant, la population exprime également une attente très forte vis-à-vis de la Commune et du Département ; ces deux structures étant responsables de la politique sociale locale. Il souligne que cette attente s'exprime aujourd'hui avec désespoir. La Commune représente le seul et dernier amortissement social du pays, preuve en est l'afflux constaté quotidiennement dans les bureaux d'aide sociale. Les habitants les plus démunis demandent de l'aide pour leur loyer ou leurs dépenses courantes.

Certes, ils souhaiteraient une baisse de la fiscalité locale, mais ils expriment surtout une forte attente quant au maintien des écoles, des cabinets médicaux, du commerce local et de l'ensemble des services publics.

C'est la raison pour laquelle Blanquefort a décidé, à l'instar d'autres communes de la Métropole, d'augmenter les impôts en 2015. La Municipalité a eu le courage de prendre cette décision, pour la première fois depuis 20 ans. Cette mesure était nécessaire pour anticiper l'effet ciseaux, car il était urgent de maintenir les services publics à leur niveau actuel. Bruno FARÉNIAX indique que tous les économistes s'accordent à prédire, pour les années à venir, une forte difficulté des collectivités locales à maintenir l'offre de service public au niveau actuel. La mission sera encore plus difficile pour les collectivités du monde rural ou périurbain, il est d'ores et déjà compliqué de conserver des écoles et de retenir la population jeune. L'augmentation des taxes a d'ailleurs permis d'aider à la construction de logements privés et de logements à caractère social, qui servent aujourd'hui à retenir les populations jeunes sur le territoire. La Ville de Blanquefort est attractive, car elle continue à aider les associations, à investir dans des équipements sportifs, culturels et scolaires. Il rappelle que plus de 10 000 enfants sont scolarisés dans la Commune et estime que ces chiffres lui offrent la garantie d'un avenir, à un moment où Blanquefort est particulièrement touchée sur le plan économique.

- Patricia DUREAU rejoint l'analyse de Bruno FARÉNIAX et met plusieurs points en exergue. Tout d'abord, il est évident que la baisse des dotations est problématique. Elle rappelle qu'elle s'était positionnée en 2015 en faveur de l'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, et qu'au regard de la suppression de la DGF, cette décision s'est révélée très judicieuse. La Municipalité a su anticiper. La vente de la SEMI prouve également la bonne gestion de la Municipalité. En effet, grâce à cette vente, la Ville a investi sans recourir à l'emprunt et Patricia DUREAU souligne que l'absence d'endettement est un signe de bonne gestion. Dans les années à venir, il sera néanmoins sans doute inévitable de recourir à l'emprunt, notamment pour la réfection des écoles, mais la Ville sera alors en capacité de le faire, car elle ne sera pas endettée.

Blanquefort a décidé de maintenir ses taux d'imposition en 2019. Certes, Bordeaux et Talence ont décidé de baisser leurs taux d'imposition, qui restent cependant bien supérieurs à ceux de Blanquefort. Elle observe que cette décision est probablement électorale, à un an des prochaines échéances municipales. Patricia DUREAU explique pour la taxe d'habitation, Bordeaux est classé à la 26^e position des villes les moins taxées du territoire, alors que Blanquefort est classée à la 4^e position. Bordeaux applique un taux de taxe d'habitation de 24,13 %, contre 23,55 % pour Talence et 17,73 % pour Blanquefort. De même, Bordeaux applique un taux de taxe foncière de 29,51 %, contre 32,96 % pour Talence et 23,38 % pour Blanquefort. Talence est classée à la 25^e position sur 28 communes, alors que Blanquefort est classée à la 4^e position. Elle indique qu'il serait envisageable pour la Ville de Blanquefort de baisser les impôts et ainsi de redistribuer 20 ou 30 euros à chaque habitant, mais que la Municipalité a choisi une autre option pour redistribuer l'excédent à l'ensemble des Blanquefortais, jugeant préférable de maintenir les services publics, de garantir des prix corrects pour la restauration scolaire, d'entretenir le cadre de vie, mais aussi de soutenir les 158 associations de la Commune. Elle estime que ce soutien constitue l'ADN de Blanquefort et participe au dynamisme associatif.

- Luc SIBRAC précise à Bruno FARÉNIAX qu'il n'est pas optimiste à outrance, mais plutôt

pragmatique et concret. Pour répondre à Patricia DUREAU, il souligne que l'augmentation des impôts en 2015 génère chaque année des recettes supplémentaires de l'ordre de 600 000 euros et qu'en 2018, la Commune a dégagé un résultat de fonctionnement de 1,7 million d'euros. Il ajoute que si les impôts n'avaient pas été augmentés, la Commune aurait dégagé un résultat excédentaire de 1,1 million d'euros et les Blanquefortais auraient bénéficié du même niveau de service. En cumulé, les excédents se seraient établis à 4 ou 5 millions d'euros, au lieu des 9 millions d'euros constatés fin 2018 et la Ville n'aurait pas eu besoin pour autant de recourir à l'emprunt.

Il rappelle que le groupe d'opposition a voté pour la vente de la SEMI et qu'il serait normal que les Blanquefortais bénéficient de cette opération. Il n'est donc pas illogique de demander à la Municipalité de rendre aux Blanquefortais ces 600 000 euros. Cette demande n'est aucunement électorale. Luc SIBRAC observe qu'il peut également sembler électoral d'augmenter les impôts en tout début de mandat puis de communiquer, durant les 6 années suivantes, sur l'absence d'augmentation. Il souligne que des arrière-pensées électorales peuvent effectivement être trouvées de part et d'autre.

S'agissant de l'augmentation des impôts, Patricia DUREAU a évoqué la somme de 20 ou 30 euros par habitant. Luc SBRAC rappelle que certains se sont offusqués — à juste titre — de la baisse de 5 euros des allocations logement et que Patricia DUREAU avait alors manifesté son mécontentement. Aujourd'hui, elle estime que la somme de 20 ou 30 euros est modique et Luc SIBRAC avoue ne pas comprendre la logique.

- Jean-Claude MARSAULT apprécie la présentation de Sylvie CÉSARD-BRUNET, car elle met en lumière le travail important effectué sur le territoire de la Commune depuis quelques années. Il se réjouit des investissements engagés, comme l'école du Bourg, le Pôle petite enfance, le Pôle jeunesse. Ces projets, menés à la demande des citoyens, servent l'avenir de Blanquefort et les habitants souhaitent un niveau de service élevé, ainsi que des infrastructures favorisant le bien-vivre ensemble. Il observe que des jeunes s'installent progressivement à Blanquefort, d'où une hausse de la fréquentation des écoles. La Municipalité se doit donc de prévoir des accueils répondant aux besoins, actuels et futurs. Jean-Claude MARSAULT se réjouit également des nouveaux projets, tels que le Chèque culture jeune pour les collégiens. Grâce à ce Pass — qui sera distribué dès le mois de mai —, ces derniers bénéficieront d'entrées gratuites dans les services culturels de la Commune et de réductions pour l'adhésion à une association culturelle. Il estime que cet effort mérite d'être souligné, car il prépare les jeunes Blanquefortais à la citoyenneté.

- Patrick BLANC souligne que les Blanquefortais éligibles à l'APL ne paient pas ou peu de taxe d'habitation, au regard des coefficients votés par le Conseil municipal pour les ménages les plus défavorisés. Par ailleurs, la baisse d'APL représente 5 euros par mois, soit 60 euros par an. Il ajoute que ces 60 euros sont à comparer aux 20 euros évoqués par Patricia DUREAU.

Pour répondre à Luc SIBRAC sur la vente de la SEMI, Patrick BLANC rappelle qu'un budget communal est composé de deux volets : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Les taxes font partie du premier, tandis que la vente de la SEMI fait partie du second. Il est donc faux d'affirmer que la vente de la SEMI (recette d'investissement) aurait pu empêcher l'augmentation des impôts (recettes de fonctionnement).

- Luc SIBRAC tient à rassurer Patrick BLANC : le groupe d'opposition a compris la différence entre budget de fonctionnement et budget d'investissement. Il rappelle que les 600 000 euros récupérés grâce à l'augmentation des taxes correspondent à des recettes de fonctionnement. Le budget de fonctionnement 2018 a dégagé une épargne nette de 1,6 million d'euros, après remboursement de la dette et de l'amortissement. En conséquence, sans l'augmentation de taxes, la Commune aurait dégagé un excédent de fonctionnement de 1 million d'euros.

- Madame le Maire estime de son droit et de son devoir de rappeler aux conseillers municipaux qu'ils peuvent poser des questions, exprimer leur opinion et intervenir à tout moment du Conseil, mais que les invectives personnelles sont à bannir.

- Luc SIBRAC précise qu'il s'adresse directement aux conseillers tenant des propos avec lesquels il est en désaccord. Les échanges entre Patrick BLANC et Luc SIBRAC ne sont pas des invectives, mais plutôt une confrontation d'idées sur des éléments techniques.

- Virginie JOUVE se félicite du fait que le budget présenté donne priorité aux générations futures, aux bâtiments et à la vie associative. Elle indique que la baisse des subventions aux associations représente 25 millions d'euros à l'échelle nationale et 1,2 million d'euros à l'échelle du département de la Gironde. Elle ajoute que selon une récente étude de la DARES, 300 000 emplois aidés ont été supprimés dans le monde associatif. Par ailleurs, la suppression de l'ISF a induit une diminution drastique des dons pour les grandes associations de solidarité comme Médecins sans Frontières ou les Restos du Cœur. Virginie JOUVE se réjouit donc que la Ville de Blanquefort ait décidé de verser en 2019 le même niveau de subventions aux associations qu'en 2018. Il est également appréciable que la Ville dégage des excédents. La Municipalité doit raisonner à long terme et non à court terme et il est sain de ne pas laisser des dettes aux générations futures.

- Luc SIBRAC estime que l'emprunt n'est mauvais ni pour une commune ni pour un ménage et que seul le surendettement est dangereux. Selon Luc SIBRAC, la Municipalité commet une erreur en ne recourant pas à l'emprunt, surtout avec la faiblesse actuelle des taux. Il observe que s'endetter à un niveau raisonnable pour des investissements de long terme n'est absolument pas une hérésie.

En conclusion, Madame le Maire rappelle que, pour la première fois, la Commune présente un budget sans dotation de l'État, et s'indigne du fait que les conseillers n'aient pas davantage évoqué ce point. Le gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement précédent, a décidé de baisser les dotations aux communes, pour finalement parvenir à la suppression totale de ces dotations. Elle rappelle que la dotation globale comporte trois éléments :

- La dotation de solidarité rurale, à laquelle Blanquefort n'a pas droit n'étant pas située en zone rurale ;
- La dotation de solidarité urbaine, réservée aux communes possédant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QVP) ;
- Une troisième dotation, à laquelle Blanquefort est éligible.

Madame le Maire indique que le montant de l'enveloppe globale est certes stable, mais que le montant des deux premières dotations augmente, d'où une baisse du montant de la troisième. Les

viles possédant un fort potentiel fiscal, c'est-à-dire dont le taux d'imposition est faible, sont les plus ponctionnées. Or Blanquefort fait partie des communes de Bordeaux Métropole appliquant le plus faible taux d'imposition. En l'absence de DGF, la Commune ne dispose donc plus que des recettes fiscales et de quelques dotations versées par la Métropole et il a fallu pallier la suppression de 7,3 millions d'euros sur le budget de fonctionnement. Elle ajoute qu'aucun service public n'a été pour autant lésé et qu'au contraire, certains nouveaux services publics ont été créés. Elle cite en exemple le fait que tous les jeunes Blanquefortais âgés de 11 à 15 ans bénéficieront en 2019 d'une entrée gratuite au cinéma, d'une entrée gratuite au Festival Echappée Belle, d'une entrée gratuite à un concert de l'ABC et d'une réduction de 15 euros pour toute adhésion à une association culturelle blanquefortaise.

Madame le Maire tient à revenir sur le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 858 K€	3 461 K€	3 051 K€	2 757 K€	2 008 K€
CAPITAL	656 K€	686 K€	725 K€	1 800 K€	384 K€
EPARGNE NETTE	2 112 K€	2 672 K€	2 222 K€	1 159 K€	1 621 K€

Elle indique qu'entre le début de mandat et l'année 2018, l'excédent brut est passé de 2,8 millions d'euros à 2 millions d'euros, soit une perte de 800 000 euros. De même, l'épargne nette est passée de 2,1 millions d'euros à 1,6 million d'euros. Il est certes appréciable de disposer d'un excédent net de 1,6 million d'euros et la Commune pourrait effectivement faire un effort sur les taxes perçues, sachant qu'elle pourra bientôt se réendetter. À titre personnel, un individu peut s'endetter dès lors qu'il est capable de rembourser sa dette. Or il sera capable de rembourser son échéance mensuelle si, chaque mois, ses recettes sont supérieures à ses dépenses. Madame le Maire explique que les collectivités doivent impérativement maintenir une épargne brute et une épargne nette suffisamment élevées par rapport au capital à rembourser. En effet, contrairement à l'État, les collectivités ne sont pas autorisées à présenter un budget de fonctionnement déficitaire. Si Blanquefort décidait de baisser ses recettes fiscales, son épargne s'écroulerait et les intérêts de ses futurs emprunts ne pourraient plus être remboursés. C'est la raison pour laquelle le produit issu de la vente de la SEMI sera utilisé pour financer des investissements à long terme, évitant ainsi à la Commune de se réendetter, l'épargne nette étant conservée pour les futurs mandats.

Madame le Maire indique que toute municipalité se doit de présenter un budget solide pour chaque année de son mandat, voire au-delà. Elle ajoute que par souci d'honnêteté, le budget de fonctionnement, tout comme le budget d'investissement, doit d'ailleurs être établi de façon pluriannuelle. En agissant ainsi, la Municipalité ne handicape pas l'avenir. Elle ajoute que les bases fiscales sont passées de 1 % à 2,2 % en raison de l'inflation. Les collectivités, tout comme les particuliers, subissent les hausses de tarifs, qui se traduisent par une hausse des charges générales.

La Commune a fait le choix de la redistribution à la population, soit de façon financière (distribution du chèque sport et du chèque culture), soit par le biais de services publics, soit par l'organisation d'événements. Par exemple, le service du numérique a été instauré pour lutter

contre la fracture numérique. Madame le Maire rappelle que nombre d'habitants estiment « qu'il fait bon vivre à Blanquefort ». Or ce bien-être a un coût et la Municipalité a donc choisi de maintenir une épargne qui ne handicape ni l'avenir ni la redistribution. Cette stratégie permettra de mieux appréhender les décisions gouvernementales non prévues, qui sont souvent prises sans l'accord des collectivités. À titre d'exemple, Madame le Maire évoque les services d'état civil qui sont désormais regroupés au sein de quelques communes du département. La Préfecture a en effet décidé des communes qui bénéficieraient des appareils permettant de délivrer passeports et cartes nationales d'identité. Blanquefort en fait partie et pour ce service, l'État verse à la Commune une dotation de 4 000 euros par an. Elle ajoute que le nouveau système allonge fortement le délai de délivrance des documents d'état civil. Et que pour pallier ce problème, la Commune de Blanquefort a été contrainte de recruter un agent, d'où des dépenses supplémentaires que la dotation annuelle de 4 000 euros ne suffit évidemment pas à couvrir.

Plutôt que de regarder le budget sous l'angle des recettes ou sous l'angle des dépenses, Madame le Maire préfère analyser le budget dans son ensemble, afin d'en garantir l'équilibre. Cette démarche, loin d'être dogmatique, est très pragmatique.

- Luc SIBRAC s'enquiert de la position de Madame le Maire sur l'augmentation du coût des travaux de la maison du berger de la Vacherie et sur la question de l'intercommunalité de la piscine.

- Madame le Maire demande à Monsieur SIBRAC quel service public il envisage de supprimer en contrepartie de la baisse des impôts qu'il propose.

- Luc SIBRAC estime qu'au regard du niveau de l'épargne nette, une baisse des impôts ne doit pas nécessairement s'accompagner d'une suppression de service public.

- Madame le Maire rétorque qu'une telle mesure handicaperait l'avenir.

S'agissant des travaux de la maison du berger, elle reconnaît que les coûts sont supérieurs au budget primitif, mais rappelle que de tels dépassements sont parfois constatés sur d'autres types de travaux. Ceci étant, le projet doit être analysé globalement. Le berger a été interrogé et il estime nécessaire de disposer d'un logement sur le site de l'exploitation. En conséquence, le projet se poursuit, comme prévu initialement.

Concernant la piscine, il se trouve qu'au moment des premières réflexions, Bruges voulait s'associer à Bordeaux, Le Taillan était en pourparlers avec Saint-Aubin ou Saint-Médard, Eysines s'associait avec Le Haillan et que Parempuyre hésitait encore pour des raisons financières.

- Luc SIBRAC demande si Madame le Maire a interrogé les autres communes.

- Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de la part de la commune du Taillan le mois dernier et que la possibilité d'inclure d'autres scolaires est à l'étude. Telle est la réponse que Madame le Maire a envoyée au maire du Taillan. Elle ajoute que la décision sera prise en fonction des deux communes ayant déjà signé un accord, à savoir Blanquefort et Parempuyre. Elle indique que Blanquefort dispose d'écoles maternelles, d'écoles primaires, de collèges et de

lycées et elle estime important que les élèves de tous ces établissements puissent utiliser la piscine.

- Jacques PADIE souligne que la baisse des dotations laisse présager la disparition des communes à long terme, alors qu'elles représentent un échelon indispensable de démocratie locale. Progressivement, ces petites mesures gouvernementales, prises par des personnes qui ne comprennent pas bien les corps intermédiaires, feront disparaître les communes.

- Madame le Maire met aux voix le budget primitif 2019.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Affaire n° 19-031 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition.

TAXE HABITATION			TAXE FONCIERE		
	2018	Rang		2018	Rang
Ambès	12,46	1	Ambès	18,71	1
St Vincent de Paul	15,33	2	St Vincent de Paul	20,41	2
Bouliac	17,06	3	Bouliac	22,66	3
Blanquefort	17,73	4	Blanquefort	23,38	4
Carbon-Blanc	18,24	5	Artigues-près-Bordeaux	23,77	5
Artigues-près-Bordeaux	18,56	6	Bassens	24,07	6
St Médard en Jalles	18,84	7	St Aubin de Médoc	24,2	7
St Louis de Montferrand	19,57	8	Parempuyre	24,28	8
Le Haillan	19,97	9	St Médard en Jalles	25,21	9
Ambarès	20,19	10	St Louis de Montferrand	27,15	10
Martignas sur Jalle	20,26	11	Martignas sur Jalle	27,23	11
Mérignac	20,74	12	Le Bouscat	27,92	12
Bassens	20,95	13	Eysines	28,54	13
Eysines	21,06	14	Mérignac	28,72	14
Le Bouscat	21,18	15	Bordeaux	29,51	15
Lormont	21,31	16	Pessac	29,92	16
St Aubin de Médoc	21,65	17	Le Taillan-Médoc	30	17
Le Taillan-Médoc	22,04	18	Villenave d'Ornon	30,21	18
Bruges	22,33	19	Gradignan	30,47	19
Pessac	22,59	20	Le Haillan	30,96	20
Floirac	23,23	21	Ambarès	31,04	21
Gradignan	23,39	22	Lormont	31,12	22
Parempuyre	23,42	23	Carbon-Blanc	31,92	23
Talence	23,55	24	Bruges	32,33	24
Villenave d'Ornon	23,64	25	Talence	32,96	25
Bordeaux	24,13	26	Bègles	33,91	26
Bègles	25,01	27	Floirac	35,75	27
Cenon	25,97	28	Cenon	36,17	28

Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (Luc SIBRAC, Louis VERGNEAUD, Nathalie GAUTIER, Fabienne CASTAING et Christian FACIONE).

Affaire n° 19-032 : EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE APPLICABLE AUX SUPPORTS DE PUBLICITÉ DÉPENDANT DE CONTRATS DE CONVENTIONS ET ASSUJETTIS À LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que, selon l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales, il ne peut pas y avoir, pour un même support de publicité, cumul d'une redevance d'occupation du domaine public et d'une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Bordeaux Métropole souhaitant maintenir, dans le cadre du futur contrat de concession des abris voyageurs, une redevance d'occupation du domaine public, il est proposé d'exonérer de la TLPE les supports de publicité apposés sur des éléments de mobilier urbain ou des kiosques à journaux. Cette exonération concerne principalement les abris-voyageurs.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 19-033 : REFUS DE LEGS DE PARTICULIER CONSENTI À LA VILLE DE BLANQUEFORT.

Pierre LABORDE explique que, par testament du 28 octobre 2009, Madame Lydie Léa LAYAN, décédée le 18 juillet 2018, a nommé la Ville de Blanquefort comme légataire de la somme de 50 000 euros. Le testament précise que « *cette somme devra être affectée dans un délai maximum de 5 ans suivant le décès à l'embellissement du clocher phare de l'église de Blanquefort en s'inspirant de ce qui se fait sur le bassin d'Arcachon. À défaut d'affectation dans ce délai, la somme devra être versée à la Fondation des Orphelins d'Auteuil* ».

Au regard de ces éléments, il est proposé :

- De refuser le legs consenti à la ville de Blanquefort par Madame Lydie Léa LAYAN, afin que la somme de 50 000 euros soit versée à la Fondation des Orphelins d'Auteuil ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC salue la mémoire de cette Blanquefortaise. Le groupe d'opposition trouve judicieux de refuser ce legs et d'offrir la somme aux Orphelins d'Auteuil.

- Brigitte GUYONNAUD salue le travail mené par les Apprentis d'Auteuil à travers les maisons d'enfants à caractère social. La Fondation d'Auteuil accueille des publics en difficulté et des mineurs non accompagnés. Elle estime que le travail accompli mérite un soutien financier.

- Jacques PADIE souligne que le constructeur du clocher de Blanquefort, au XIX^e siècle, était également un constructeur de phares, d'où la touche arcachonnaise.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 19-034 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT PUBLICS SUPÉRIEURES À 23 000 euros.

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que le Conseil municipal doit délibérer sur toute subvention supérieure à 23 000 euros. Pour 2019, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

EPCC Le Carré – Les Colonnes	538 625 €
Association A.B.C.	592 500 €
C.O.S.P.M.	85 635 €
GAHBLE	27 751 €
Bordeaux <u>Technowest</u>	30 000 €
Mission Locale <u>technowest</u>	32 074 €
Crèche Les Poussins Crèche Suze Pouce	106 202 € 125 000 €
C.C.A.S.	890 000 €
ESB <u>Omnisports</u>	49 080 €
ESB Football	54 000 €

Les avenants et conventions associés sont annexés à la délibération. Comme à l'accoutumée, une avance a été versée à ces structures avant le vote du budget, afin de leur permettre de poursuivre leur activité. Chaque année, les services de la mairie rencontrent l'ensemble des partenaires. Ces rencontres sont l'occasion d'évaluer les besoins et de déterminer si ces besoins peuvent être retranscrits financièrement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC déplore que, durant les dix dernières années, la Ville de Blanquefort ait rencontré

des difficultés avec trois associations : le club de football, la SEMI et l'ESB Omnisports. Il indique qu'il convient donc d'être très vigilant quant à l'octroi des subventions, afin d'éviter tout risque de détournement ou de malversation financière. Luc SIBRAC souligne qu'il n'incrimine personne, mais émet l'idée que les dirigeants des associations soient remplacés plus régulièrement. Il est vrai qu'à la suite des recommandations de la Cour régionale des comptes, la Ville avait mis des procédures en place, mais des incidents sont toujours possibles. Il salue néanmoins le travail des bénévoles des associations blanquefortaises.

- Patricia DUREAU salue l'effort financier de la Municipalité, qui, grâce à ses subventions, maintient le tissu associatif blanquefortais. Ces associations participent à la qualité de vie au sein de la Ville et à la préservation du lien social. Par ailleurs, Patricia DUREAU rappelle aux adhérents du GAHBLE que la Maison du Patrimoine ne leur appartient pas, qu'elle est juste mise à leur disposition par la Mairie.

- Madame le Maire rejoint Luc SIBRAC sur l'obligation de vigilance et rappelle que la Mairie a dépensé 10 000 euros pour un audit financier de l'ESB Omnisports. Les conclusions de cet audit seront présentées au bureau de l'association dans les prochains jours. Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Madame le Maire lors du Comité directeur de décembre 2018, un audit associatif sera prochainement conduit. Elle précise que malgré le coût induit, la Mairie entend continuer à soutenir les associations.

En 2019, les subventions versées aux crèches associatives sont en augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de l'évolution des normes et de la suppression des contrats aidés. De même, la Ville a décidé d'augmenter la subvention accordée à l'ABC, car cette association subit de fortes charges de personnel et un effondrement des recettes de la part de l'État. La Ville joue ainsi son rôle d'amortisseur social.

- Matthias SWIERZEWSKI tient à souligner le dialogue franc, l'écoute et les échanges constructifs qui existent entre la Mairie et les associations locales. Les préconisations émises tiennent compte des contraintes de chacun.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 19-035 : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'EPCC CARRÉ COLONNES

Michel BRET rappelle que les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles participent chaque année au fonctionnement de l'EPCC Carré Colonne. Cette participation financière est complétée depuis 2010 par l'attribution d'une subvention d'équipement permettant d'accompagner l'EPCC dans la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement.

Pour l'exercice 2019, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a délibéré sur le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 36 000 euros. La commune de Blanquefort propose d'accorder une subvention d'équipement de 15 000 euros.

Cette somme est destinée principalement :

- Au renouvellement du matériel scénique de la salle de spectacle des Colonnes ;
- À la poursuite des investissements de remise à niveau du matériel informatique et du mobilier des deux sites.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEURS : Michel BRET et Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 19-036 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

Affaire n° 19-037 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Michel BRET explique que la liste des associations culturelles, socioculturelles et environnementales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement est identique à celle de l'année précédente. Les montants accordés sont également similaires.

En revanche, pour les projets spécifiques, la liste a évolué. La plupart de ces projets sont déjà connus, comme :

- Le festival « Gueule d'Amateurs » organisé par le Théâtre Expression ;
- Le festival « Jubil' à Jongle » proposé en mai par Asphyxie ;
- Le week-end du patrimoine avec la Société Artistique Blanquefort.

Il est à noter une dizaine de nouveautés pour l'année 2019.

Le Cercle historique blanquefortais propose d'éditer un livre avec les matériaux récoltés l'an passé dans le cadre de l'exposition sur la Grande Guerre. La Mairie lui accorde une subvention de 500 euros pour ce projet. Un appel à souscriptions sera organisé.

Les Amis de Boala ont pour objectif de réhabiliter une bibliothèque dans la commune de Boala au Burkina Faso.

La chorale Villanelle organise un voyage à Pérouse en Italie du 13 au 18 avril, pour y proposer deux concerts avec une chorale italienne. La Mairie lui accorde une subvention de 300 euros.

La nouvelle association « Repair Café » organise chaque mois des rencontres visant à réparer des objets défectueux, créer des liens sociaux et transmettre du savoir. Le projet spécifique 2019 porte sur l'organisation de la « Journée des possibles » par le collectif « Blanquefort en Transition ».

L'association Sharira organise une Semaine Africaine du 11 au 18 mai 2019. La Mairie lui accorde une subvention de 800 euros.

Isabelle MAILLÉ ajoute que, pour les associations sportives, les subventions de fonctionnement sont stables entre 2018 et 2019. En revanche, les subventions spécifiques ne sont pas versées chaque année aux mêmes associations, tout dépendant des projets présentés et des besoins.

À titre d'exemple, la Mairie accordera une subvention de 900 euros à l'ESB Canoé Kayak pour l'achat de deux kayaks, ainsi qu'une subvention de 1 500 euros à l'ESB Escrime pour l'achat de quinze sabres laser lumineux et sonores, spécifiques pour les enfants.

Elle versera également une aide de 700 euros à l'ESB Volley pour l'organisation, le 6 avril 2019, des finales interrégionales du Championnat de Volley-Ball.

S'agissant de l'ESB Rugby, le projet spécifique 2019 vise à accompagner la montée de l'équipe féminine sénior en Elite 2 et la montée de l'équipe masculine sénior en ligue Nouvelle-Aquitaine.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET et Isabelle MAILLÉ.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération n° 19-036 est adoptée à 33 voix pour, sauf pour la subvention à l'association Asphyxie. Dominique CORSAN ne prend pas part au vote.

Mise aux voix, la délibération n° 19-037 est adoptée à 33 voix pour, sauf pour la subvention à l'association Asphyxie (Dominique CORSAN ne prend pas part au vote) et pour l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France (Philippe GALLES ne prend pas part au vote).

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 19-038 : ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS POUR LA MÉDIATHÈQUE ASSIA DJEBAR

Affaire n° 19-039 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION IDDAC

Michel BRET explique que la Ville de Blanquefort souhaite adhérer aux associations suivantes :

- L'association des bibliothécaires de France. L'ABF, fondée en 1906, regroupe des professionnels des bibliothèques. Elle porte des réflexions et des débats à travers des colloques, des lettres d'information, un congrès annuel. L'ABF fait la promotion du rôle des bibliothèques dans la société. L'adhésion annuelle s'élève à 295 euros ;
- L'association « Images en bibliothèques », qui accompagne les professionnels dans leurs pratiques de diffusion de films et de médiation auprès des publics. L'adhésion à cette association permet d'accéder à une base de partenaires potentiels dans le cadre de la mise en place d'actions de médiations. L'adhésion annuelle s'élève à 110 euros ;
- L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC). Créée en 1991, l'IDDAC soutient la médiation et l'éducation culturelle dans une optique d'accompagnement,

de partage et de mutualisation. L'IDDAC apporte à ses adhérents une ingénierie territoriale, une aide technique, du prêt de matériel, la mise en réseau des opérateurs et la mutualisation des moyens. L'adhésion annuelle est fixée à 460 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 19-040 : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU DÉNOMMÉ « LAC DE PADOUENS NORD » À BLANQUEFORT

Isabelle MAILLÉ rappelle que Bordeaux Métropole a cédé à la commune de Blanquefort une partie du terrain afin d'y construire des vestiaires pour les associations utilisatrices du plan d'eau. Bordeaux Métropole est toujours propriétaire du reste du terrain. D'ailleurs, elle met déjà le site à la disposition des adhérents de la section pêche de l'association BMSL.

Il convient, pour l'ensemble de ce site, de déterminer les conditions d'une superposition d'affectation, afin de maintenir :

- Le libre accès de Bordeaux Métropole à l'entrée du plan d'eau par la parcelle dorénavant propriété de la Commune ;
- L'utilisation par la Commune du plan d'eau, nécessaire au bon déroulement des activités nautiques projetées.

Chaque collectivité entretiendra le terrain lui appartenant.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Madame le Maire salue le travail réalisé. Certes, le projet du lac du Padouens a été long à aboutir, mais les associations disposeront au final d'un équipement de qualité. Elle ajoute qu'il est appréciable d'avoir réussi à mutualiser un lieu pour plusieurs associations. En effet, ce site permettra la pratique du canoë-kayak, du triathlon, de la plongée sous-marine et de la pêche.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 19-041 : CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES

Jean-Claude MARSAULT explique que les aides du Fonds local d'Aide à l'Insertion des Jeunes de 18 à 25 ans en difficulté sociale ou professionnelle complètent les dispositifs existants et répondent à des demandes que le FAJ ne pourrait pas financer dans son intégralité.

Les aides attribuées au titre du fonds local d'aide aux jeunes en difficulté sont :

- Des mesures d'accompagnement destinées aux jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement. Elles peuvent revêtir la forme de projets collectifs permettant aux jeunes d'agir concrètement dans un contexte adapté, de prendre la mesure de leurs capacités, de les socialiser, d'acquérir des savoir-faire ;
- Des aides individuelles. Un projet d'insertion professionnelle doit accompagner toute demande d'attribution d'une aide. Les demandes doivent être présentées par une personne référente appartenant à un organisme agréé à cet effet.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention à Mission Locale Technowest pour un montant de 3 504,60 euros, au titre de l'année 2019.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

Affaire n° 19-042 : BOURSE AUX PROJETS JEUNES

Jean-Claude MARSAULT rappelle que la Ville de Blanquefort organise depuis 2013 l'opération « Bourse aux projets jeunes », dont l'objectif est de valoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes Blanquefortais. Ce dispositif permet d'accompagner les 13-25 ans dans la concrétisation de leur projet, d'encourager et de promouvoir la prise d'initiative, de favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active. Il permet de soutenir financièrement, de manière individuelle ou collective, le jeune sur une partie de la mise en œuvre de son projet, hors du cadre scolaire, hors des dispositifs de droit commun et hors de toutes activités économiques. Les projets peuvent porter sur des thématiques diverses telles que le sport, la culture, les loisirs, l'environnement et le développement durable, l'humanitaire et la solidarité, la citoyenneté, les médias et la communication, la santé. Ils s'inscriront dans une démarche partenariale locale.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des bourses pour un montant de 500 euros sur l'année 2019.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 19-043 : DÉNOMINATION DE NOUVELLES VOIES AMÉNAGÉES DANS LE SECTEUR DU QUEYRON

Pierre LABORDE explique qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Les quatre voies et la place, créées suite au permis d'aménager déposé par Nexity dans le secteur du Queyron, ne sont pas encore nommées. Des constructions étant prévues dans ces voies, il est nécessaire de leur attribuer une adresse.

Il est proposé de nommer ces voies :

- Rue Simone Veil ;
- Allée Florence Arthaud ;
- Rue Louis Fournier ;
- Rue James François ;
- Place du Queyron.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC apprécie que le souhait exprimé depuis plusieurs années par les élus de l'opposition, à savoir la création de la rue «Louis Fournier», soit désormais exaucé. Luc SIBRAC tient à remercier solennellement Madame le Maire pour cette décision. À l'heure de la mutualisation, les communes disposent encore d'une prérogative sur le choix des noms de rue. Elles doivent en profiter pour attribuer aux rues des noms de personnes ayant contribué à l'histoire locale. Luc SIBRAC valide le choix de Simone Veil. En revanche, bien qu'il n'ait rien contre Florence Arthaud, et puisque la parité doit être respectée, il aurait préféré donner à la rue le nom d'une femme de Blanquefort.

- Pierre LABORDE explique que deux associations blanquefortaises ont proposé le nom de Florence Arthaud : Bouge ton port et le GAHBLE.

- Jacques PADIE remercie Madame le Maire d'avoir choisi le nom de James François, qu'il a proposé à plusieurs reprises. Pour information, cet homme est né en 1902 à Andrian. Ouvrier du bâtiment et membre du Parti communiste français, James François s'est engagé dans les francs-tireurs et partisans. Il a été déporté à Mauthausen et y est mort dans d'horribles souffrances, une semaine avant l'arrivée des troupes américaines. Il ajoute que l'ancien Maire de Blanquefort, Monsieur Jean-Pierre DELHOMME, avait fait figurer son nom sur le monument aux morts de la ville.

- Madame le Maire souligne qu'elle tient toujours ses promesses.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 19-044 : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE CONVENTION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'à la suite d'une consultation des collectivités, le Centre de Gestion (CDG) s'est prononcé, le 28 janvier 2019, en faveur du lancement d'une procédure de mise en concurrence visant la mise en place d'une convention, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Le CDG de la Gironde peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention, dont les avantages pour les collectivités sont :

- Des garanties supérieures pour des cotisations moindres ;
- L'organisation et la prise en charge financière de la procédure de mise en concurrence des candidats par le CDG.

Même si plus de 97 % des agents sont couverts par une mutuelle santé, chacun peut se questionner sur la qualité de la couverture et sur le montant de la cotisation.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention relative au risque santé que le CDG engagera ;
- De prendre acte que les tarifs lui seront soumis préalablement, afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention relative au risque santé souscrite par le CDG 33 à compter du 1^{er} janvier 2020.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

La prochaine séance du Conseil municipal est programmée le 24 juin.
La séance est levée à 20 heures 24.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.